Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260610-202661-DE

Département du **MORBIHAN**
**COMMUNE DE BIGNAN**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 10 Juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Juin 2026

**Etaient présents** : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

**Procurations :** Mme LE ROUX Sandrine à Mme CLEQUIN Yolande, M. LAUDRIN Joël à M. JEHANNO David

**Désignation du secrétaire de séance**
Mme Christelle BEGUIN est désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Sécurisation de Kergonflaz.**

Mme Carole OFFRET-MARIE, Adjointe, informe le Conseil que, suite à des travaux de fouilles, le site de Kergonflaz, situé à St-Just, se trouve fragilisé. En effet, ce dossier initié il a quelques mois, concerne des travaux sur le dolmen qui est classé monuments historiques et qu'il convient de sécuriser en fermant la cavité ouverte depuis et en abattant des arbres en les rognant pour éviter tout effondrement du site. Sur ce dernier point, elle précise s'être rendue sur place avec M. Yves PEDEN, Conseiller Délégué, afin de se représenter le chantier.
Le coût de ces travaux s'élèverait globalement à 12 066.89 € H.T.. Elle souligne qu'il s'agit d'une première action avant que la commission ne travaille sur l'aspect culturel et valorisation du site, en lien avec nos partenaires institutionnels.
A la demande de M. David JEHANNO, Conseiller Délégué, il est précisé que la commune est propriétaire du terrain où se situe l'édifice. De plus, elle concède que les devis apparaissent élevés mais cela s'explique par le recours à des entreprises spécialisées tout en soulignant que la maîtrise d'œuvre serait assurée par les services de la DRAC et du Département.
En tout état de cause, Mme Joséphine RIBAULT, Conseillère Déléguée, souligne la dangerosité du site actuellement.

Ainsi, Mme Carole OFFRET-MARIE demande aux élus de se positionner sur ces travaux et sur le plan de financement qui suit :

Dépenses H.T. (pour 6 arbres) :
- fermeture et ensevelissement : 8 944.89 € ;
- Coupe et rognage des arbres : 3 122.00 €

Recettes :
- Conseil Général – 25 % : 3 016.72 €
- DRAC – 40 % : 4 826.76 €
- Autofinancement : 4 223.41 €.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260610-202661-DE

Le Conseil, compte tenu de ces éléments et à l'unanimité

**APPROUVE** les travaux nécessaires à la préservation et la sécurisation de Kergonflaz tels que présentés ;

**VALIDE** le plan de financement exposé ;

**AUTORISE** Mme le Maire à intervenir à la signature des devis dès l'octroi des subventions.

***Certifié exécutoire***

*Transmis en Préfecture le 17 Juin 2026*
*(voir ci-dessus référence de télétransmission)*

*Publié : 17 Juin 2026*
*Le maire : Chantal BIHOES*

Cachet de la mairie

*Pour copie certifiée conforme*

*Mme le maire, Chantal BIHOES*

*Le Secrétaire de séance*